



PRÉFET
DU DOUBS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté et des Libertés
Bureau de la réglementation générale et des élections

LE PRÉFET

à
Mesdames et Messieurs les maires
du Doubs

Besançon, le 21 NOV. 2023

OBJET : Engagement national pour la délivrance des titres d'identité

Depuis plusieurs mois, le gouvernement et les collectivités sont investis pour faire face à la forte demande de titres d'identité et de voyage, et travaillent à réduire les délais d'instruction et de délivrance en deçà de 30 jours.

En 2023, une enveloppe de 100 millions d'euros a été allouée aux collectivités pour leur permettre de déployer des moyens matériels et humains supplémentaires, tel que l'acquisition de logiciels de prise de rendez-vous en ligne, l'installation de dispositifs de recueils (DR) complémentaires, ou encore la création de centres multi-accueil (dont un à Saône).

Le département du Doubs compte aujourd'hui 48 DR pérennes, répartis sur 34 communes, lesquels garantissent à leurs usagers, depuis la fin de l'été, un délai moyen de rendez-vous inférieur à 10 jours. Compte-tenu des délais d'instruction, production et acheminement situés autour de 15 jours, un usager peut obtenir un titre en moins de 30 jours.

L'objectif est aujourd'hui de conforter ces efforts, d'écarter tout nouveau risque de tension, et de profiter de la période creuse actuelle. C'est pourquoi, je fais appel à la mobilisation de vos moyens de communication (affichage dans les points d'accueil, encarts dans les bulletins municipaux, etc.) pour diffuser largement, dès à présent, auprès de vos administrés les recommandations suivantes :

- **vérifier la validité de ses titres** et programmer leur renouvellement suffisamment en amont, en vue d'anticiper :

- l'inscription aux *examens scolaires*
- la réservation d'un *voyage* à l'étranger
- l'éventualité d'un *déplacement professionnel*

- **s'informer des modalités d'entrée** dans le pays de destination auprès de son agence de voyage ou sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr>, avec un point d'attention sur la durée de validité des passeports qui est exigée par certains pays à 6 mois minimum à compter du jour de l'entrée, y compris pour un séjour de courte durée.

- **prendre en considération le Brexit**, et avoir en tête qu'il n'est plus possible de se rendre au Royaume-Uni avec une simple carte d'identité.

- **observer une attention particulière pour les mineurs** dont les passeports ont une validité de 5 ans et non pas de 10 ans.

Vous trouverez ci-joint un panel d'affiches pour appuyer vos préconisations. Parallèlement, je lance une campagne d'informations sur ce sujet dans les médias.

Je vous remercie par avance du concours que vous saurez apporter au maintien des résultats favorables sur notre département.

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Philippe PORTAL

17/11/2023